FRANSYLVA
Forestiers privés en Limousin

LA LETTRE des Forestiers Privés en Limousin

N°37 • NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2017

ÉDITO

→ UN NOUVEAU FORMAT POUR LA LETTRE D'INFORMATION

Fransylva en Limousin et son Conseil d'Administration vous présentent par la voix de la Commission Communication une nouvelle version de « La Lettre ».

Désireux de toucher le plus grand nombre de personnes, la décision a été prise de rédiger une « Lettre » de 4 pages diffusée en version papier 2 fois par an à TOUS les adhérents du Syndicat ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

Cette Lettre accompagnera dans un premier temps l'envoi des documents d'appel de cotisation et devra être suivie d'une autre en milieu d'année.

Un envoi par mail aura également lieu 2 fois par an dans les intervalles de la diffusion papier. Pour la plupart d'entre vous ce seront donc 4 Lettres d'informations.

Vous retrouverez dans ces documents, l'agenda du Syndicat qui vous permettra d'apprécier la densité des séances de travail de vos administrateurs.

Nous vous ferons part au maximum des compte-rendu et des actualités des Sections départementales ainsi que de la Région Nouvelle-Aquitaine. Son fonctionnement se met en place avec la participation très active de vos administrateurs et il est bon que vous en ayez les échos afin de maintenir le lien le plus étroit possible entre nous tous. La Région est grande et les enjeux particulièrement importants.

Une information régulière vous sera donnée sur le Dossier Chasse, sur la Certification PEFC, ainsi que sur les Ventes Groupées et leur analyse en termes d'évolution du cours des bois.

Nous veillerons à vous donner la primeur de l'actualité réglementaire en matière Forestière et vous pouvez sur tous ces sujets compléter votre documentation en allant sur le site du Syndicat (www.foretpriveelimousine.fr).

Sachez que notre bureau est à votre disposition pour vous assister sur tous les sujets touchant à votre Forêt ou activité liée, vous donner des conseils et des réponses en matière fiscale, juridique et sociale et si besoin vous ouvrir l'accès aux services spécialisés de notre Fédération Nationale Fransylva.

Gardez bien à l'esprit que votre cotisation au Syndicat vous assure automatiquement en Responsabilité Civile et vous permet d'accéder à l'adhésion Assurance Incendie Tempête de Sylvassur pour laquelle vous disposez d'un large choix d'options.

Il nous serait agréable et surtout utile pour tous d'avoir des retours de votre part, de connaître vos centres d'intérêts et de préoccupations afin d'y répondre au mieux.

À bientôt donc pour ces échanges qui profiteront à tous.

Dominique Marie COURAUD
Administratrice de *FRANSYLVA en Limousin*

Le Conseil d'Administration et toute l'équipe
vous présentent leurs Meilleurs Vœux
pour cette nouvelle année.

ACTUALITÉS

→ PROCÉDURE CONTRE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DE SAINT MARTIN-CHÂTEAU

À l'initiative de Fransylva en Limousin et du Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs et Industriels du Limousin (SEFSIL) en 2014, le Tribunal Administratif de Limoges a été saisi pour annuler un arrêté du Maire de Saint Martin-Château en Creuse, qui prévoyait un régime de dérogation exceptionnelle et de cautionnement préalable à la circulation des véhicules de transports de bois ronds sur sa commune à partir du 18 novembre 2014. Cet acte administratif créait pour les forestiers privés une véritable entrave à la vente de leurs bois.

En septembre 2015, le Préfet de la Creuse, Fransylva en Limousin et le SEFSIL ont obtenu du Tribunal Administratif de Limoges l'annulation de l'arrêté, répondant ainsi positivement à leur demande.

Non satisfait de ce jugement, le Conseil Municipal de cette commune a décidé de porter cette affaire devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux.

En date du 13 novembre 2017, un arrêt de la Cour confirme cette décision de première instance favorable à Fransylva en Limousin et au SEFSIL.

Cette action syndicale commune est une réussite dans l'intérêt des forestiers producteurs de bois et de toute la filière qui en dépend.

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELER VOTRE ADHÉSION 2018

EN BREF

→ ACTUALITÉ CYNÉGÉTIQUE

Au cours des 15 dernières années la population de cervidés a connu une progression significative.

Les prélèvements qu'elle permet et qui sont nécessairement corrélés à ce constat, ont en effet été multipliés sur cette période, par 2 pour le chevreuil et par 4,4 pour le cerf. Ainsi et à l'issue de la précédente campagne de chasse ce ne sont pas moins de 25 158 chevreuils et 1 488 cerfs qui ont été réalisés par l'action de chasse sur nos trois départements.

Cette expansion constante se traduit sur le terrain, non seulement par des situations ponctuelles de surpopulation au demeurant bien identifiées mais surtout par une véritable colonisation progressive mais discrète de notre territoire par cet animal emblématique qu'est le cerf.

Par suite, vous avez été plus de 700 à nous faire remonter fin 2016 des situations dommageables dont vos boisements ont été victimes. Ces informations sont par ailleurs révélatrices de la stratégie de protection déployée conjointement par vos soins qui, anecdotique il y a 8 ans, concerne désormais 48 % des plantations. Ainsi et indépendamment de la perte de valeur d'avenir résultant du dommage lui-même, les coûts qui s'attachent aux regarnis et dispositifs de protection, au demeurant supportés par les sylviculteurs, représentent-ils du seul fait du gibier un investissement moyen supplémentaire de 71 % par rapport au prix du plant.

Soyez assurés que ces informations ainsi que vos programmes prévisionnels de travaux ont été pleinement relayés à tous niveaux tant auprès des institutions cynégétiques que des services de l'État en charge de l'élaboration des plans de chasse. La mise en place récente du Comité Régional Sylvo-cynégétique qui pour la première fois intègre une réelle représentation égalitaire des forestiers, est porteuse d'espoir dans la résolution de ces situations où l'écoute n'est plus la règle.

En partenariat avec :

AC 2B Nicolas de Bellefon Thierry Buisson — GENERALI

ASSURANCES CONSEILS
Tel. 05 55 79 31 43
Mail : limogesAC2B@agence.generali.fr

PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
ENTREPRISES

ACTUALITÉS

→ OÙ EN EST LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF FISCAL « DÉFI FORET » ?

Afin de poursuivre la politique en faveur de l'investissement forestier formalisée dans le cadre du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) 2016-2026, l'article 16 du Projet de Loi de Finance Rectificatif pour 2017, propose de proroger le dispositif « DÉFI-Forêt » de trois années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et de clarifier l'articulation du dispositif avec la réglementation européenne sur les aides d'État. Espérons qu'il soit voté en l'état.

Ce dispositif comprend, d'une part, une réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement forestier, concernant les acquisitions en bois et forêts (volet « acquisition ») et les cotisations d'assurance versées pour couvrir les domaines forestiers, notamment contre le risque de tempête (volet « assurance ») et, d'autre part, un crédit d'impôt sur le revenu portant sur les travaux forestiers (volet « travaux ») et les rémunérations dans le cadre d'un contrat de gestion (volet « contrat »). Le bénéfice de ce dispositif est notamment conditionné à des engagements en matière de gestion durable des bois et forêts et de conservation pendant un certain délai des parcelles acquises ou des parts de groupements forestiers et de sociétés d'épargne forestière détenues.

Réf : Code général des impôts, article 199 decies H et 200 quindecies.

→ FORINVEST

Courant 2017, plus de 100 adhérents ont investi 1 million d'euros dans 5 entreprises : LBAF bien connu du Limousin sur une augmentation de capital, FOREO, Woodis, Sofrinov et Jungle by Jungle. L'année va se terminer avec une nouvelle petite : AK.

La disparition de l'incitation fiscale ISF en 2018 aura des incidences. Nous pourrons plus facilement investir dans des entreprises existantes pour leur développement.

Pour cela nous sommes en train de créer une société d'investissement SIBA qui nous permettra de bénéficier d'une garantie de 70 % du capital investi. De plus nous pourrons déduire 25 % de notre investissement sur l'IRPP.

Plusieurs projets sont en cours d'étude, nous reviendrons vers vous au cours du prochain semestre.

LE SYNDICAT travaille pour vous...

NOVEMBRE 2017

06 NOVEMBRE	Intervention FR3 Limousin à Limoges
08 NOVEMBRE	Réunion Commission Communication de Fransylva en Limousin à Limoges
09 NOVEMBRE	Comité paritaire Forêt-Chasse à Bordeaux
09 NOVEMBRE	Rencontre BoisLim à Donzenac
10 NOVEMBRE	Réunion avec le Président et le Directeur Général de la Chambre d'Agriculture de la Creuse à Guéret
14 NOVEMBRE	Forinvest suivi entreprise Limousine à Limoges
14 NOVEMBRE	Rencontre SEFSIL à Limoges
17 NOVEMBRE	Forinvest suivi entreprise Limousine St-Germain-les-Belles (87)
21 NOVEMBRE	Réunion Chambre d'Agriculture Creuse à Guéret
22 NOVEMBRE	Rencontre SOMIVAL à Limoges
23 NOVEMBRE	Ventes Groupées à Ussel
24 NOVEMBRE	Réunion France Douglas à Limoges
24 NOVEMBRE	Réunion Commission Finances de Fransylva en Limousin à Limoges
27 NOVEMBRE	Conseil d'Administration de Boislim à Tulle
27 NOVEMBRE	Conseil d'Administration de Fransylva en Limousin à Limoges
28 NOVEMBRE	Rencontre Pascal COSTE du Conseil Départemental de Corrèze à Brive
28 NOVEMBRE	Rencontre Fonds Forestier Limousin à Brive
29 NOVEMBRE	Comité de Sélection Forinvest à Paris
30 NOVEMBRE	Assemblée Générale de la Propriété Rurale à Cressat (23)

DÉCEMBRE 2017

1ER DÉCEMBRE	Conseil du CRPF Limousin à Limoges
1ER DÉCEMBRE	Session Chambre d'Agriculture Corrèze à Tulle
04 DÉCEMBRE	Réunion avec Jean Baptiste MOREAU, Député de la Creuse à Guéret
06 DÉCEMBRE	COPIL Fonds Forestier Limousin à Limoges
07 DÉCEMBRE	Conseil d'Administration CETEF à Limoges
08 DÉCEMBRE	Réunion Fransylva en Limousin et CRPF Limousin avec le député Jean-Baptiste MOREAU à Guéret
08 DÉCEMBRE	Assemblée Générale du SEFSIL à Tulle
12 DÉCEMBRE	Comité de rédaction de Forêt Limousine à Limoges
12 DÉCEMBRE	Réunion Commission Communication de Fransylva en Limousin à Limoges
13 DÉCEMBRE	Conseil d'Administration de France Douglas à Paris
13 DÉCEMBRE	Comité Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage 19 à Tulle
14 DÉCEMBRE	Réunion de l'ADELI à Limoges
15 DÉCEMBRE	Réunion du CNPF Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux
21 DÉCEMBRE	Réunion synthèse des données PRFB à Bordeaux

DOSSIERS EN COURS

→ LES VENTES GROUPÉES DE BOIS : UN SERVICE DE FRANSYLVA EN LIMOUSIN POUR SES ADHÉRENTS

Avec les partenaires :

Cabinet P. MONTAGNE

GOLUCKI-NADALON

Les Ventes Groupées de bois sont une méthode de commercialisation sous forme de vente aux enchères.

La procédure à suivre :

01. Le propriétaire contacte un Expert Forestier, un Gestionnaire Forestier Professionnel, une Coopérative forestière qui apportent des lots de bois aux Ventes Groupées Fransylva.

02. Le professionnel choisi réalise une fiche-lot en accord avec le propriétaire.

03. Le cahier de la vente, composé de l'ensemble des fiches-lots, est porté à la connaissance des acheteurs potentiels qui visitent le lot s'ils souhaitent se porter acquéreurs.

04. Lors de la vente, les lots sont présentés aux acheteurs qui enchérissent. Le mieux disant emporte le lot. Si aucune offre ne dépasse le prix de retrait (fixé par le propriétaire), le lot est invendu, il pourra être proposé lors d'une prochaine vente à des conditions identiques ou révisées.

05. À l'issue de la vente un contrat est établi et le vendeur perçoit le prix de vente par traites successives.

Des ventes toujours améliorées :

Des solutions de paiement comptant au vendeur et la possibilité de soumission en ligne pour les acheteurs est actuellement à l'étude.

Pour profiter des Ventes Groupées de bois de Fransylva en Limousin, contactez-nous !

→ DÉCLARATION DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

L'article 139 de la loi n° 2016-1691, dite « Loi Sapin II », du 9 décembre 2016 oblige les sociétés tenues de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés à déposer au greffe du Tribunal de Commerce un document relatif à leurs bénéficiaires effectifs.

Cette obligation s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux. **Les groupements forestiers sont concernés.**

On entend par bénéficiaire effectif la ou les personnes physiques qui soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés.

Pour les sociétés immatriculées avant le 1er août 2017, le dépôt du document relatif aux bénéficiaires effectifs doit avoir lieu au plus tard le 1er avril 2018. A l'occasion de cette formalité, le greffier du Tribunal de Commerce percevra un émolument fixe de 39,52 euros, pour un coût total de 54,32 euros (TVA, Institut national de la propriété industrielle...).

Le modèle du document est sur le site www.infogreffe.fr

→ LES PROPOSITIONS D'ASSURANCE DE FRANSYLVA EN LIMOUSIN POUR SES ADHÉRENTS EN PARTENARIAT AVEC GÉNÉRALI

L'adhésion à Fransylva en Limousin, comporte une Responsabilité Civile qui couvre tous types d'arbres même morts ou situés en bord de route, du moment qu'ils soient attachés à la forêt pour laquelle le sylviculteur adhère.

Pour les dommages causés à autrui, par un arbre qui tombe, par exemple, sur une voiture, un réseau... **ou lors de travaux effectués par le propriétaire forestier** comme un élagage, une coupe...

NB : L'assurance n'exonère pas d'une gestion diligente de sa forêt. La meilleure garantie de tranquillité étant la prévention, par le retrait des arbres à risques notamment le long des voies et réseaux.

Pour les dommages forestiers causés en cas d'incendie/tempête, l'adhésion à Fransylva en Limousin ouvre l'accès au contrat SYLVASSUR qui s'adapte aux besoins du sylviculteur et à sa forêt. Il choisit le niveau de garantie et ainsi le montant de la prime.

Pour les dommages causés à soi-même, Fransylva en Limousin propose un contrat de Garantie des Accidents de la Vie qui couvre les accidents liés aux travaux sylvicoles et au-delà, tous les accidents de la vie.

Pour les dommages causés dans le cadre d'une activité professionnelle, qui s'entend de quelqu'un qui dispose d'un numéro SIRET et effectue des travaux réguliers dans sa forêt en vue d'une production de bois : il existe une responsabilité civile professionnelle dite « exploitation ».

→ NOUVEAU SCHÉMA DE PEFC FRANCE EN VIGUEUR

PEFC 10-1-1
Promouvoir la gestion durable de la forêt

PEFC France renforce ses règles de gestion forestière durable pour toujours plus de crédibilité sur trois points importants :

01. Planifier pour gérer durablement

Pour les propriétaires forestiers de plus de 10 ha d'un seul tenant :

a. Le document de gestion est exigé à l'adhésion et non plus de délai de 3 ans.

b. Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles doit désormais être accompagné d'un programme de coupes et travaux pour les propriétaires privés de moins de 25 ha.

02. Mieux encadrer pour préserver la forêt

Des règles qualitatives pour les propriétaires :

a. Interdiction des interventions qui se traduisent par une régression par rapport au peuplement initial.

b. Limitation des rythmes et des niveaux de l'exploitation en fonction de la sensibilité des sols.

c. Consolidation des mesures en faveur de l'équilibre forêt-gibier : notamment à travers la déclaration systématique des dégâts de gibier.

03. Renforcer les conditions d'adhésion

De nouveaux documents sont exigés lors de l'adhésion :

a. Copie de l'agrément du document de gestion durable pour les propriétaires forestiers de plus de 10 ha.

b. Copie de la matrice cadastrale ou du titre de propriété pour les propriétaires forestiers de moins de 10 ha.

Vous pouvez consulter l'intégralité des règles de la gestion forestière durable sur

www.pefc-france.org

Votre contact en région :
Fernanda FERNANDES | 06 82 54 00 19

ESPACE ADHÉRENTS

→ RÉUNION DE LA SECTION CORRÈZE LE 28/10/2017

La journée de la section 19 s'est déroulée autour de Meymac. Le matin, plus de 60 personnes se sont retrouvées dans l'amphithéâtre de l'École Forestière mis à disposition.

Les thèmes abordés étaient les suivants :

• La lettre du Président du Conseil départemental informant de la mise en demeure d'élagage des arbres bord de route départementale. Monsieur TAGUET représentant le Président a écouté nos nombreuses interventions. Un rendez-vous avec Monsieur COSTE a été pris afin de lui faire des propositions dans l'intérêt du forestier.

• Le Programme Régional Forêt Bois en cours. Une synthèse des travaux devrait se faire en fin d'année suite aux réunions des commissions : Compétitivité de la filière, Groupe risques, Dynamisation de la gestion durable avec mise en place de fiches essences : groupes feuillus, résineux de montagne, pin maritime, peuplier.

• Le Fonds Forestier en Limousin, qui a permis d'instruire une vingtaine de dossiers correspondants à plus de 80 hectares de plantations ou d'améliorations soutenues.

• Les Ventes Groupées : une opportunité pour les propriétaires. Elles ont lieu au Cadran à Ussel 2 fois par an.

• Le travail de partenariat établi avec la Fédération des Chasseurs, qui est à poursuivre afin de rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique. 20 délégués forestiers titulaires et suppléants participent intensivement aux différentes réunions. Une amélioration pour les convocations est à mettre en place.

Les administrateurs Corréziens renouvelés : Christian BEYNEL, Bernard BILLOT, Pierre BOUSQUET, Élisabeth BRODIN, Christophe CHARBONNIAUD, Mathieu CHAUMEIL, Thierry CHEZE, Gérard GOUYON, Ghislaine ROUX-BERTHEOL, Marc d'USSEL, Présidente : Jany MICHEL.

L'après-midi a été consacrée à une visite de peuplements de mélèzes d'âges différents. Merci au CRPF et à la CFBL d'avoir permis de confronter nos observations, nos réflexions et nos pratiques.

→ RÉUNION DE LA SECTION CREUSE LE 30/10/2017

Une soixantaine de sylviculteurs de Fransylva section Creuse s'est rassemblée à Saint-Sulpice-les-Champs. Cette réunion se veut un moment d'information sur la vie du Syndicat et d'échange sur les souhaits des adhérents.

Les administrateurs ont participé à de nombreuses réunions sur la communication avec Forêt Limousine et la Lettre, Natura 2000, les transports de bois, les Ventes Groupées, bien sûr sans oublier la chasse qui préoccupe très fortement. Le schéma départemental n'est toujours pas agréé, la Fédération des Chasseurs ne veut pas fixer d'objectifs pour les grands gibiers ce que refusent les agriculteurs, les forestiers, l'ONF et l'État. Nous avons pu travailler avec Monsieur le Préfet, la DDT, les élus.

Le suppléant du Député, présent lors des travaux se propose d'organiser une rencontre le 4 décembre avec le Député Jean-Baptiste MOREAU.

Cela a bien sûr entrainé de nombreux échanges. Le constat est là, nous sommes de plus en plus nombreux à ne plus replanter plutôt que de devoir regarnir 2 à 3 fois à cause des chevreuils.

Les administrateurs à maintes reprises ont dû se rendre à Périgueux, Angoulême ou Bordeaux pour participer aux diverses commissions de la grande région : Programme Régional Forêt Bois, Chasse, CRPF...

L'après-midi, Hans KREUSLER a organisé une visite fort intéressante : Comment en une vingtaine d'années transformer un taillis quelconque en un début de futaie irrégulière, sans qu'il en coûte au propriétaire, voire qu'il dégage un rapport financier ? Ses explications étaient claires et convaincantes, la densité des échanges a démontré l'intérêt de cette visite.

LE SYNDICAT, c'est vous !

Interview de Christian BOUTHILLON, administrateur de Fransylva en Limousin

→ POURQUOI ADHÉRER À FRANSYLVA ?

Au total, nous sommes environ 50 000 propriétaires qui adhérons en France à FRANSYLVA. Cela peut paraître beaucoup, en fait, c'est trop peu face aux 3 millions de propriétaires forestiers de notre pays, et aux 70 millions de citoyens qui n'ont pas forcément la même perception de la forêt que nous. Or nous sommes **la seule, l'unique force de propositions nationales**, auprès des pouvoirs politiques, face aux lobbies environnementalistes, aux appétits sans limite de Bercy... **Votre Fédération FRANSYLVA**, à qui nous reversons une partie significative de vos cotisations, s'emploie à **examiner** :

- **divers projets de loi** : lois de finances, lois environnementales, loi cadre de l'agriculture comme en 2014 avec la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF).
- des sujets aussi variés que les **DÉFIS** (acquisition, travaux, gestion) et les dispositifs fiscaux.
- **la chasse** : la loi reconnaît enfin qu'il faut rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique devant le lobbying des chasseurs... .

Notre Fédération a mis au point **SYLVASSUR** un système d'assurances dommage remarquable, ainsi que **Forinvest** dont les forestiers adhérents ont investi 7 millions en 6 ans induisant près de 30 millions d'euros dans les usines de 1ère et 2ème transformation, dans l'énergie ou dans la chimie verte. Certes ce n'est qu'un tout petit aperçu du travail de l'équipe nationale. Qu'ils en soient en votre nom remerciés.

Pourquoi adhérer ? Tout simplement pour pouvoir continuer à **exercer nos droits et nos devoirs de sylviculteurs** dans le respect de la loi, en gérant nos forêts en bons père de famille.

Bien entendu, je ne peux passer sous silence le travail des administrateurs et de l'équipe qui les entourent. Nous sommes au sein d'une nouvelle région dont les données géographiques et forestières sont très différentes. **En Limousin,** la moyenne de la propriété par propriétaire est de **4 ha**, dans les **Landes** est de plus de **100 ha** !!! Bordeaux est une très grande métropole un peu tentaculaire face à Limoges, Tulle ou Guéret. Ce sont donc de multiples réunions et un combat quotidien pour faire reconnaître la place du Douglas, participer aux travaux du Plan Régional de la Forêt et du Bois... Il en est de même en Limousin : rencontre avec le président de Conseil Départemental de Corrèze, rencontre avec le Député de la Creuse pour examiner les difficultés de mobilisation des bois, sachant que la moitié des propriétaires ont moins de 2 ha sur près du tiers de la surface forestière du département.

Pourquoi adhérer ? Nous sommes **2 500** en Limousin nous devrions être 3 000, 5 000, **10 000** afin de renforcer notre force de conviction auprès des pouvoirs publics et de nos interlocuteurs de la filière bois. Je me souviens, en 2011, le Préfet DARTOUT alors Préfet de la région Limousin nous a reçu Jean-Marie BARBIER et moi. Quand je lui ai dit qu'en 2011 nous avions 300 adhérents de plus, il nous a manifesté son étonnement pour le moins positif. Certes il y a 3 millions de forestiers en France, certes nous possédons et mettons en valeur le tiers de la surface nationale mais que représentons-nous face à certaines politiques qui se moquent du déficit commercial de notre filière de 7 Md d'euros alors que nous sommes l'un des pays les plus boisés d'Europe sous le meilleur climat.

Aidez-nous, aidons-nous, soyons solidaires. **Demandez à vos proches, à vos amis propriétaires forestiers de nous rejoindre**. C'est un message important que je vous envoie si nous voulons rester maîtres de la gestion de nos forêts, si nous voulons être des sylviculteurs responsables.

Votre Syndicat compte sur vous, il a besoin de vous.

FRANSYLVA - FORESTIERS PRIVÉS en LIMOUSIN | SAFRAN – CS 80912 PANAZOL
2, avenue Georges Guingouin - 87017 LIMOGES CEDEX 1 - Tél. : 05 87 50 41 90 - Fax : 05 87 50 41 89
Mail : forestierspriveslimousin@safran87.fr - Site : **www.foretpriveelimousine.fr**